



www.bourgenbresse.fr

**Rapport de présentation
COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le **compte administratif** permet en fin d'exercice de constater l'arrêté des comptes : il retrace les mouvements effectifs des dépenses (mandats) et des recettes (titres) au regard des prévisions inscrites au budget par chapitre.

Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur qui rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL VILLE	9
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	10
1.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	10
1.1.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	11
1.1.2 CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012).....	11
1.1.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)	11
1.1.4 CHARGES FINANCIERES (chapitre 66).....	12
1.1.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)	12
1.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13
1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)	14
1.2.2 IMPOTS ET TAXES (chapitre 73).....	14
1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74).....	15
1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)	16
1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)	16
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	17
2.1 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	17
2.1.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 81,6 K€.....	17
2.1.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 et 23).....	17
2.1.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16).....	18
2.2 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	19
2.2.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10)	19
2.2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)	19
2.2.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16).....	20
BUDGET AERODROME	22
BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT	24
BUDGET LOTISSEMENTS.....	26
BUDGET SERVICES FUNERAIRES	27
BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES.....	28

Synthèse : malgré les impacts de la pandémie, une année d'investissements soutenus qui se conclut par des ratios financiers préservés

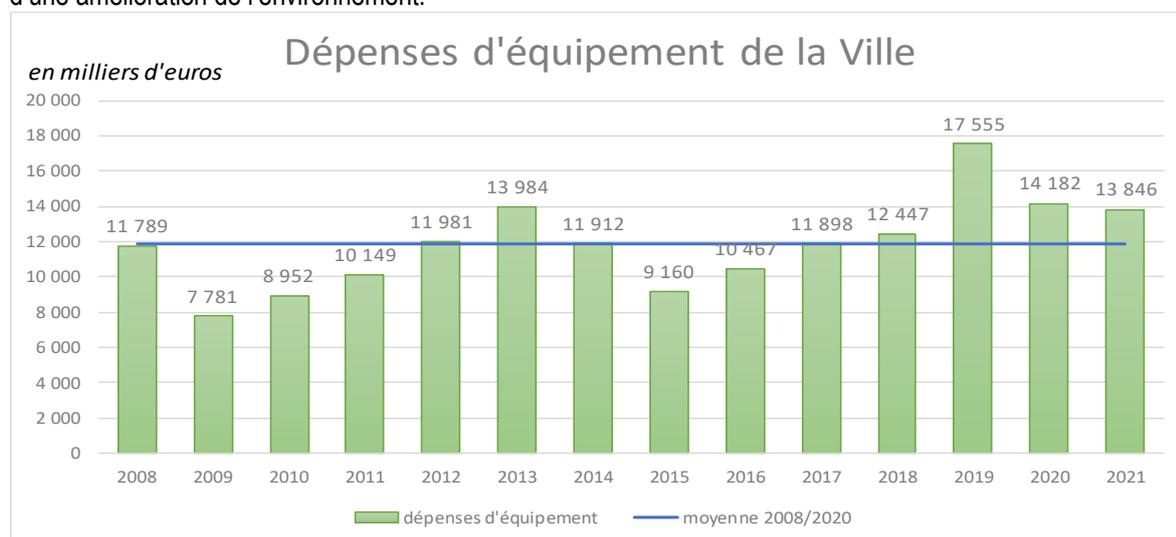
Après une année 2020 à nulle autre pareille, l'année 2021 demeure marquée par la pandémie mais aussi par la dynamique des investissements.

L'impact de la pandémie se retrouve dans la constatation en 2021 de nouvelles pertes de recettes des équipements 0,6 M€, niveau toutefois inférieur à celui de 2020.

2021 rejoint les années 2013, 2019 et 2020 dans la liste des exercices de fort investissement, à 14 M€, avec la réalisation d'opérations de grande envergure ainsi qu'un taux important de dépenses d'entretien, de renouvellement et d'amélioration de l'existant.

Malgré ces investissements importants, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien d'un taux de cofinancement très élevé, se traduisent par une année de désendettement. L'amélioration de la capacité de désendettement, témoigne d'un pilotage sain.

Enfin, cet exercice est aussi l'occasion de l'expérimentation du suivi de l'exécution du budget vers la transition écologique, qui démontre la réalisation de plus de 96 % des dépenses fléchées en budget primitif en faveur d'une amélioration de l'environnement.



Nouvelle année d'investissement soutenu à 14 M€

Capacité de désendettement saine à 4,6 ans

Encours de dette en baisse à 37 M€

12 M€ directement dépensés au bénéfice de l'environnement

Grands indicateurs financiers du compte administratif 2021

Évolution des recettes, des dépenses réelles de fonctionnement et de l'épargne :

Les dépenses réelles de fonctionnement du fait de la reprise de l'activité économique en 2021 et de la hausse des prix notamment de l'énergie s'accroissent mais leur évolution, très cadrée par la recherche systématique d'économies, n'est que de + 0,5 %.

En matière de recettes réelles de fonctionnement, l'exercice 2021 est marqué par une remontée des recettes des services et du domaine qui toutefois ne retrouvent pas leur niveau d'avant crise sanitaire et les soutiens exceptionnels reçus en 2020 (comme ceux de la CAF) n'ont pas été réédités cette année.

Il résulte, de ce différentiel d'évolution entre les recettes et les dépenses réelles, une stabilisation de l'épargne brute d'avant crise (7 986 K€ contre 7 733 K€ en 2019), ce qui est très satisfaisant.

La capacité d'autofinancement couvre largement le remboursement annuel de la dette qui s'établit en 2021 à 5 034 K€ (contre 5 150 K€ en 2019, soit -121 K€ et 5 344 K€ en 2018) et témoigne d'une situation financière saine.

Ces bons résultats permettent la poursuite et/ou la finalisation des projets du mandat sans obérer l'avenir.

Effort d'équipement et son financement :

Malgré le contexte de crise sanitaire qui se poursuit en 2021, l'investissement de la Ville se maintient à un niveau élevé de 14 M€.

Ces dépenses d'équipement sont financées, avec un recours maîtrisé à l'emprunt de 2 M€ souscrit en décembre 2021, grâce à l'autofinancement qui se maintient au niveau satisfaisant.

Endettement :

L'emprunt souscrit en 2021 (2 M€) étant inférieur au remboursement annuel du capital de la dette (réalisé à 5 150 K€) entraîne la baisse de la dette souscrite consolidée de la Ville qui s'élève à 37 M€ fin, en diminution de 3 029 K€, permettant de maintenir la capacité de désendettement à son bon niveau de 2020, soit 4,6 années.

Taux d'exécution :

Malgré la pandémie et les difficultés d'approvisionnement dans certains secteurs d'activité qui entravent l'avancée des dossiers et chantiers, le taux d'exécution reste satisfaisant en dépenses réelles de fonctionnement (96,5 %) et en dépenses d'investissement (87 %).

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement est de 100,5 %, attestant de la justesse de l'estimation faite lors de l'adoption du budget primitif ajusté en DM.

Résultats comptables et solde disponible de fin d'exercice :

Le résultat comptable de fonctionnement de l'exercice s'élève à 5 700,8 K€.

En intégrant le résultat reporté de 2020 (1 500 K€), ce résultat ressort à 7 200,8 K€.

La section d'investissement dégagant un solde négatif de 4 297,7 K€ (après prise en compte des restes à réaliser), le solde disponible de fin d'exercice est de 2 903,2 K€.

Compte administratif 2021 vers la transition écologique

Depuis le budget primitif 2021, les dépenses de la Ville sont analysées sous le prisme de leur impact sur l'environnement. Le compte administratif 2021 est l'occasion d'un rendu compte de la réalisation des crédits prévus en faveur de l'environnement et de la transition écologique.

Une méthodologie reconnue qui s'affine au fil des exercices

L'analyse de l'exécution 2021 se fonde sur les mêmes critères et selon les mêmes catégories qui ont été utilisées au budget primitif. Le périmètre est également identique : l'ensemble des dépenses de la Ville.

8 critères pour évaluer l'impact environnemental



- Diminuer les **consommations d'énergie** et/ou réduire les émissions de **Gaz à Effet de Serre** ;
- Augmenter la production d'**énergies renouvelables** ;
- Préserver la **biodiversité** ;
- Réduire l'utilisation de l'**eau** ;
- Préserver la **qualité de l'air** extérieur ou/et intérieur ;
- S'adapter au **dérèglement climatique** ;
- Développer l'**économie circulaire** ou de fonctionnalité* ;
- Consommer du **foncier naturel**.

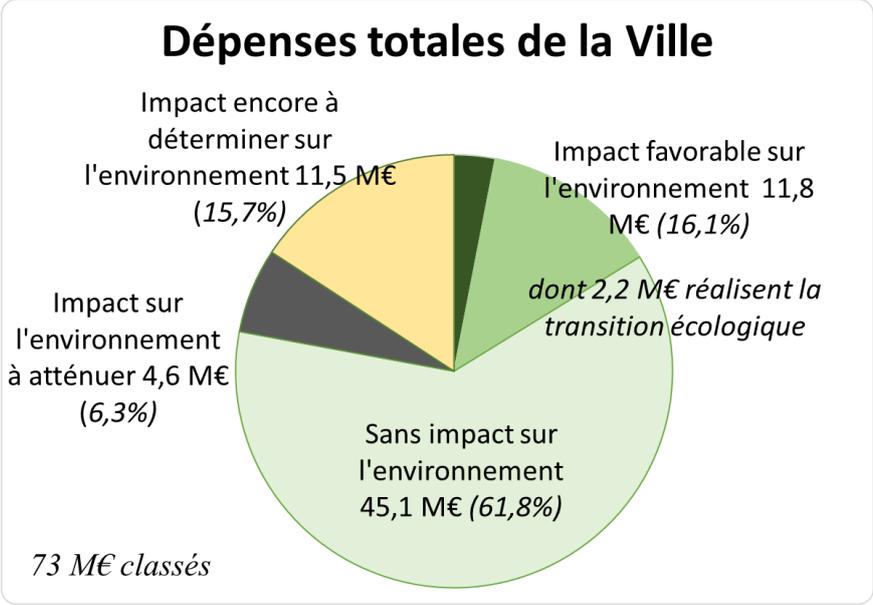
5 catégories pour classer les dépenses

Réalise la transition écologique	• Dépense qui contribue à changer le modèle de développement, atteindre la neutralité carbone, restaurer l'environnement
Impact sur l'environnement favorable	• Dépense qui préserve et améliore la situation de l'environnement, réduit les émissions de gaz à effet de serre
Sans impact pour l'environnement	• Dépense n'ayant ni impact favorable ni défavorable sur l'environnement
Impact sur l'environnement à atténuer	• Dépense dont le bilan pour l'environnement est défavorable et à limiter autant que possible
Impact sur l'environnement encore à déterminer	• Dépense dont le contenu n'est pas suffisamment connu • Dépense dont l'analyse environnementale est à approfondir

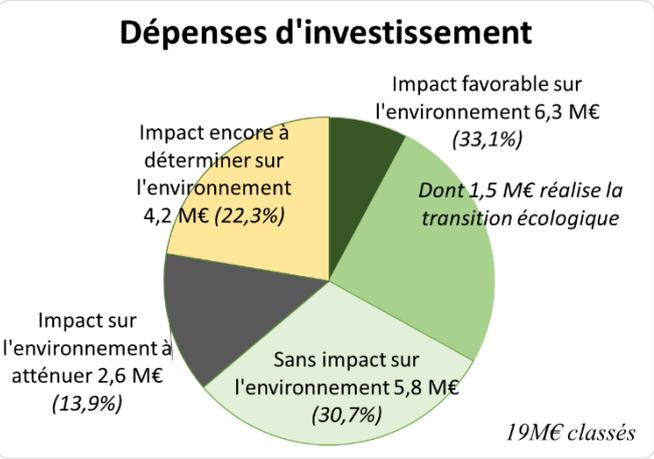
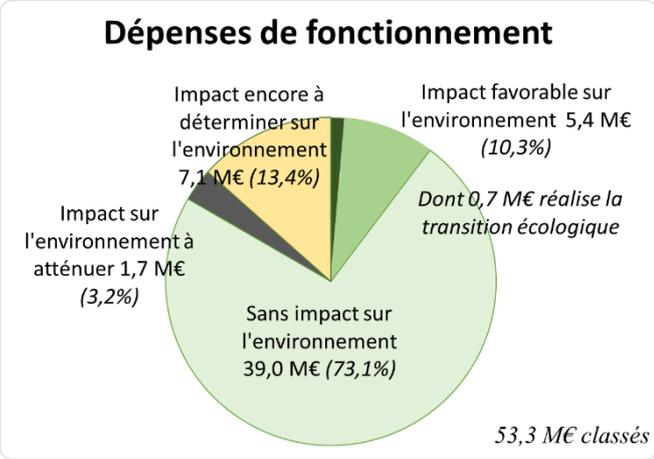
Des résultats qui témoignent du respect par la Ville de son cap de transition écologique

L'analyse du compte administratif 2021 permet d'attester de la réalisation en 2021 de près de 12 M€ de dépenses directement bénéfiques pour l'environnement.

Ainsi près de 96 % des dépenses fléchées en faveur de l'environnement au budget primitif ont été réalisées, soit un taux légèrement supérieur à celui des autres dépenses. Ce taux est encore plus marqué pour les dépenses qui vont au-delà d'un bénéfice pour l'environnement en réalisant pleinement la transition écologique. En effet, 1,7 M€ avaient été budgétés sur ces opérations exemplaires pour un taux final de dépenses de 2,2 M€, soit 30 % de plus que prévu. Cela s'explique par les ajustements de crédits au fil de l'année pour suivre l'avancement des projets et notamment l'excellente réalisation des projets cyclables, d'achats de matériels électriques avant la montée des prix et de la montée en charge du plan de renouvellement des éclairages publics.



Sur le volet des dépenses dont l'impact sur l'environnement est à atténuer, la réalisation est conforme aux crédits votés. Plus de 40 % des 4,6 M€ de cette catégorie de dépenses correspondent au service de la dette (capital et intérêts) vis-à-vis des banques qui ont encore des engagements dans les énergies fossiles. Les 55 % d'autres dépenses, sont essentiellement les crédits de fluides, de véhicules thermiques et de matériaux de voirie et de construction.



Dans le détail, les dépenses bénéfiques à l'environnement en investissement contiennent les crédits de construction durable (maison de la culture et de la citoyenneté, Espace du lac, Espaces public d'Amiot, l'Espace d'animation de la Madeleine, la construction de la Maison du cirque, la réhabilitation énergétique du Gymnase Villard et les autres travaux d'efficacité énergétique, l'aménagement du boulevard Edouard Herriot, les aménagements d'espaces verts et la végétalisation du cimetière.

En termes de dépenses de fonctionnement, les efforts de la Ville en faveur de la transition écologique sont reflétés par le budget vers la transition écologique, par exemple : 140 000 € d'électricité à haute valeur environnementale, 150 000 € de fournitures et d'entretien pour l'optimisation et la fiabilité des éclairages publics, 125 000 € d'achats de produits et fournitures d'hygiène labélisées, 17 000 € pour des sanisettes sèches, 20 000 € d'engrais écologiques ou encore 8 000 € pour la prise en charge de déchets verts transformés notamment en compost.

BUDGET CONSOLIDE (ville et budgets annexes)

L'arrêt des comptes au 31 décembre 2021, pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes aérodrome, parcs de stationnement, lotissements, services funéraires et énergie renouvelables), se présente comme suit :

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	69 725 331,73	recettes	27 921 795,28
Dépenses	63 321 074,19	dépenses	30 204 794,83
= RESULTAT COMPTABLE	+ 6 404 257,54	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 2 282 999,55
+ résultat antérieur reporté	+ 2 288 725,37	+ solde antérieur reporté	- 3 571 167,24
= résultat net	+ 8 692 982,91	+ solde des restes à réaliser	+ 892 360,04
RESULTAT A AFFECTER	+ 8 692 982,91	BESOIN DE FINANCEMENT	- 4 961 806,75

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Vue d'ensemble

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	63 996 706,55	recettes	23 602 494,47
Dépenses	58 295 876,63	dépenses	25 863 657,22
= RESULTAT COMPTABLE	+ 5 700 829,92	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 2 261 162,75
+ résultat antérieur reporté	+ 1 500 000,00	+ solde antérieur reporté	- 2 963 989,74
= résultat net	+ 7 200 829,92	+ solde des restes à réaliser	+ 927 502,48
RESULTAT A AFFECTER	+ 7 200 829,92	BESOIN DE FINANCEMENT	- 4 297 650,01

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses **totales** (hors cessions et virement vers la section d'investissement) de la section de fonctionnement s'élèvent à 55 730 745,17 € en réalisation, pour une prévision de 57 775 383,92 €, soit un taux de réalisation satisfaisant de 96,5 %.

ANALYSE DES DEPENSES PAR NATURE

1.1.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Elles s'élèvent à 11 536 535,91 €, représentant 19,8 % du total des dépenses de fonctionnement et sont réalisées à hauteur de 94,6 % (95,9 % en 2020).

Leur évolution très modérée, + 1,8 %, soit + 198,7 K€, est, à nouveau, marquée par la poursuite de la crise sanitaire et ses effets qui poussent certains postes de dépenses surmobilisés en 2020 (du fait du contexte particulier) à la baisse (acquisitions de masques, de plexiglas, ...) et d'autres à la hausse compte tenu de la reprise de l'activité économique en 2021 qui se combine à l'accroissement des prix (énergie : + 79,9 K€), alimentation en matière de restauration scolaire et universitaire (+ 171,4 K€) et nouveau marché des centres de loisirs avec une hausse de la fréquentation (+ 99,3 K€).

La réalisation de dépenses d'investissement, travaux de rénovation et d'isolation thermique, la renégociation de certains marchés de maintenance, ... génèrent des économies qui limitent la hausse de ce chapitre et permettent de couvrir des dépenses volontaristes notamment au profit du développement durable (nouveau marché de barquette bio sourcées pour la restauration scolaire et AMO projet alimentation durable : + 41,5 K€ par exemple)

1.1.2 CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Elles s'élèvent à 34 246 317,13 € et représentent 56,6 % des dépenses de fonctionnement. Leur évolution est maîtrisée à + 1,6 % (+ 540,6 K€).

Cette évolution intègre notamment l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT : évolutions statutaires, avancements, ...), les différents mouvements de personnel, la poursuite du PPCR (protocole parcours professionnels, Carrières et rémunérations) pour la catégorie C et les premiers effets du protocole pouvoir d'achat.

1.1.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Ce poste, qui représente 11,6 % du total des dépenses de la section de fonctionnement, s'élève à 6 757 708,56 € (contre 6 887 350,72 € en 2020), soit - 1,9 % (- 129,6 K€).

Cette baisse est notamment portée sur la composante versée aux fermiers et délégataires (voir ci-dessous) et de manière plus accessoire sur le poste des subventions aux organismes privés et associations

Les subventions versées aux organismes privés et associations, première composante de ce chapitre, elles sont réalisées pour un montant global de 3 244 357,24 € (contre 3 276 341,38 €). Elles diminuent de 1 % (- 32 K€) essentiellement en raison des évolutions suivantes :

- subventions aux grands clubs sportifs transférés à Grand Bourg Agglomération : - 140 K€ (mais ponction, en contrepartie en recettes de fonctionnement, sur l'attribution de compensation pour le même montant : voir chapitre 73)
- CAF : participation de la Ville aux centres sociaux et haltes garderies (en particulier, reprise de la halte garderie EPE Dumas par la Ville) gérées par cet organisme : - 101,4 K€
- subventions classes transplantées (reprise en 2021 après annulation lors des confinements de 2020) : + 18,7 K€
- AGLCA : + 243 K€ (nouvelle DSP avec un périmètre plus réduit et hausse en contrepartie des subventions versées à cet organisme pour ses activités sorties de la DSP) et la gestion de la MCC
- groupement d'entraide : - 39 K€ (besoin moindre du fait de la non réalisation de certaines manifestations ou événementiels) dans le contexte de la pandémie
- subvention à la Sauvegarde dans le cadre de la prévention spécialisé : 22,9 K€.

La subvention versée à l'EPCC théâtre (1 185 443) retrouve son niveau d'avant crise.

Les autres subventions de fonctionnement, concernent principalement la subvention versée au CCAS qui se maintient quasiment à son niveau de l'exercice précédent (897 209,71 €, - 11,8 K€).

En matière de contributions obligatoires, celles-ci se composent quasi exclusivement de la participation de la Ville au fonctionnement des écoles privées réalisée pour 361 516,85 € (quasi stable par rapport à 2020).

Les redevances versées aux fermiers et délégataires (notamment DSP AGLCA et SMAC) sont réalisées pour un montant recalibré (421 310,06 €, soit - 242,5 K€) compte tenu du nouveau périmètre de délégation de l'AGLCA (voir ci-dessus, hausse en contrepartie des subventions versées).

1.1.4 CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)

Les charges financières, comprenant à la fois la dette directe de la Ville et la dette indirecte de la SPL OSER, diminuent, encore fortement (- 15,3 %) cette année à 651 315,80 € au lieu de 769 181,53 € en 2020 (882 136,69 € en 2019 et 1 036 831,69 € en 2017).

Cette baisse est liée à la diminution de l'encours de dette, au maintien des taux à un niveau bas et à la structure de la dette ancienne (baisse progressive de la charge financière au fil du temps).

1.1.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

Ces dépenses sont composées de charges récurrentes (subvention d'équilibre au budget aérodrome, secours ainsi que titres annulés) et d'autres charges supportées sur un seul exercice et qui, à ce titre, sont vraiment des charges exceptionnelles.

Au total, elles s'élèvent à 167 109,84 € (- 109,3 K€ par rapport à 2020).

1.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes **totales** de la section de fonctionnement s'élèvent à 61 431 575,09 € en réalisation, pour une prévision de 61 101 538 €, soit un taux de réalisation de 100,5 %, hors excédent antérieur reporté, et produits de cessions.

ANALYSE DES PRODUITS PAR NATURE

1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent les redevances et les recettes d'utilisation du domaine, les produits des prestations de services fournies par la collectivité (crèches, restauration scolaire, bibliothèques...) ainsi que les remboursements par les budgets annexes des frais d'administration générale.

Ces produits, d'un montant de 3 884 161,06 € (contre 3 990 392,01 € en 2020) représentent 6 % des recettes, diminuent de 106 K€ (- 1,7 %).

Cette évolution est principalement liée à la perception exceptionnelle de recettes en 2020, qui n'ont pas été poursuivies en 2021, à l'instar du remboursement par la communauté d'Agglomération (de masques achetés à son profit et au profit de ses communes membres).

En revanche, d'autres postes de produits du service et du domaine sont en augmentation : tel est le cas des recettes d'entrée au Musée (+ 66,5 K€), de la participation des familles dans le cadre des prestations à la petite enfance (+ 95,7 K€) ou de la restauration scolaire (+ 156,8 K€) qui bénéficient de la reprise de la fréquentation.

1.2.2 IMPOTS ET TAXES (chapitre 73)

Les recettes s'élèvent à 42 500 818,34 € en augmentation de 2,3 %. Elles représentent 67 % des recettes réelles de fonctionnement.

- le produit des impôts directs (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes sur le foncier bâti et non bâti) pour 27 603 784 € est en augmentation (+ 2,9 % par rapport à 2020).

Cette augmentation comprend la revalorisation forfaitaire des bases fiscales pour + 0,2 % (conformément à l'IPCH constaté en novembre 2020), ainsi que l'évolution physique des bases. Pour la première année, la ville a perçu la compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales calculée selon un coefficient correcteur. Cette compensation s'élève pour 2021 à 2 697 K€.

- le produit de la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération s'élève à 11 273 642,08 €

Ce produit est en diminution de - 3,8 % (- 450 730,17 €) en raison de régularisations du coût des services communs (DSI, SIG) pour 68 K€ en 2021 contre 229 K€ en 2020 et du transfert à Grand Bourg agglomération du financement des clubs sportifs de haut niveau (- 140 K€ en 2021)

- les droits de place s'élèvent à 247 982,23 €. Ils augmentent de + 39,8 % par rapport à 2020 retrouvant leur niveau antérieur
- la taxe sur l'électricité, avec un produit de 800 443,64 € est en hausse par rapport à 2020 (+ 7,3 %)
- La taxe locale sur la publicité extérieure, avec un produit de 509 724,73 € augmente également de + 7,3%
- la taxe afférente aux droits de mutation d'un montant de 1 827 833,17 €, a bénéficié du rebond d'après crise sanitaire. Elle progresse de 40,41 % (+ 526 K€) par rapport à 2020.

Le taux de réalisation de ce chapitre "impôts et taxes" est de 102,4%.

1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

Ces produits, d'un montant de 13 251 479,51 € sont en diminution de 7,1 % (- 1 015, 8 k€) et représentent 21,5 % du total des recettes de la section.

A l'intérieur de ce poste, on trouve :

- la dotation forfaitaire, part principale de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant total de 5 255 578 €.
La baisse de la dotation forfaitaire se poursuit (- 128 369 €, soit - 2,38 % par rapport à l'exercice précédent) du fait de la réduction liée à l'écrêtement.
- la dotation nationale de péréquation, pour un montant de 217 383 € (- 24 K€)
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, autre composante de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant de 2 528 642 € progresse de 5,66 % (+ 135 456 €) par rapport à 2020 en raison des nouveaux périmètres intercommunaux, la modification des pondérations des critères de charges et ressources servant au calcul de l'indice synthétique et de la majoration de l'enveloppe nationale
- la dotation générale de décentralisation, avec un montant de 153 808 € de même niveau que celui perçu en 2020
- les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe pour 1 300 631 € diminuent de 6,8 % (- 95 408 €). Ces compensations fiscales correspondent désormais en majeure partie à la diminution de moitié des bases de TFB des locaux industriels.

Le taux de réalisation de ce chapitre "dotations et participations" est de 100,9 %.

- les subventions diverses représentent un montant global de 3 701 296,29 € (contre 4 590 009,80 € en 2020 et 3 635 874,06 € en 2019) sont, à l'instar de l'exercice 2020, très impactées par la crise sanitaire puisque des recettes exceptionnelles avaient été perçues dans ce cadre et qu'on ne retrouve plus en 2021, que ce soit par la CAF pour les haltes garderies gérées par la Ville (- 420,9 K€) ou l'Etat pour l'acquisition des masques notamment

A périmètre constant, les principales évolutions sont liées :

- au remboursement de charge de personnel (+ 76 K€)
 - à la participation de l'Etat dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (- 141 K€ après une hausse de + 183 K€ en 2020)
 - à la compensation franco-genevoise transfrontaliers (88 076,91 € en 2020) qui n'est plus reversée à partir de 2021 à la Ville (décision du Conseil Départemental)
- Le FCTVA : la Ville bénéficie, depuis 2018, d'une recette au titre du remboursement de la TVA sur les réparations et l'entretien des bâtiments imputés en section de fonctionnement dont le montant s'est élevé à 54 564 € en 2021 (+ 2 K€).

1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)

Ces produits s'élèvent à 1 243 616,25 € et sont en légère hausse de 4,5 K€ (soit + 0,4 %).

Plus précisément, ils concernent :

- les revenus des immeubles pour 717 080,24 € qui se maintiennent à leur niveau de 2020
- les redevances versées par la SMAC (même montant qu'en 2020) 39 166,60 €
- la redevance pour occupation du domaine public chaufferie bois 22 466,50 €
- le remboursement des titres restaurants pour 305 620 €.

1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)

Avec un total de 2 505 343,47 €, ce chapitre connaît une baisse assez forte (- 1 015,7 K€ après une hausse en 2020 de 2 671 K€).

La baisse de ce chapitre s'explique principalement par la réalisation de recettes moins élevées qu'en 2020 dans le cadre de cessions mobilières et immobilières (2 244 423 € contre 4 134 199 € en 2020).

Sur ce poste figuraient également des recettes d'un niveau plus élevé en 2020 liées au remboursement par les assurances de sinistres.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les immobilisations sont réalisées en dépenses et en mouvements réels à hauteur de 13 923 K€. Des reports de crédits sur l'exercice 2021 figurent à hauteur de 3 012 K€.

Les dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice 2021 consistent en :

2.1.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 81,6 K€

Elles concernent principalement :

- subvention la Truffe et les oreilles (DSP SMAC)	24,6 K€
- subvention tennis club de Bourg	18,5 K€
- subvention EPCC théâtre	7,5 K€
- subvention OPAH énergie aux propriétaires	5,9 K€
- subvention AVEMA	5 K€

2.1.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 et 23)

Les autres dépenses d'équipement (frais d'études pour 443,5 K€, immobilisations corporelles acquisitions, installations et aménagements pour 7 779,2 K€ et travaux pour 5 619,2 K€) concernant principalement les opérations suivantes :

➤ **les bâtiments :**

- la Madeleine (travaux espace d'animation sociale des Glycines, déconstruction bâtiment St Joseph et extension de réseaux)	1 769,8 K€
- NPNRU (Projet Régional de Rénovation Urbaine Bourg II) notamment gymnase Villard, E. Herriot, maison du cirque, acquisitions foncières et resto du cœur)	1 369,4 K€
- Espace du Lac – Bouvent	665,5 K€
- Maison de la Culture et de la Citoyenneté (MCC)	360,2 K€
- les Vennes (vestiaires)	220,6 K€
- rénovation / débitumisation des cours d'école et garderies (dont plantations)	128,2 K€
- EPE Dumas – réhabilitation	102,5 K€
- efficacité énergétique (études et travaux)	85,2 K€
- autres travaux récurrents sur bâtiments (scolaire, gymnases, sociaux, administratifs...)	2 076,7 K€

➤ **les espaces publics et voiries :**

- Carré Amiot – voirie / espaces publics	928,7 K€
- rues Jean Marie Verne et Montesquieu notamment – réfection	480,9 K€
- Pont de Lyon – travaux	159,5 K€
- site de Bouvent – réaménagement et matériels	131,1 K€
- éclairage public et feux tricolores	296,3 K€
- autres travaux et matériel de voirie (dont trottoirs, chaussées, voirie, sécurité, accessibilité, ouvrages d'art...)	1 088,5 K€
- petits aménagements de proximité (espaces de jeux et agoraspaces et aménagements cyclables)	64,4 K€
- espaces verts rénovation et entretien de terrains (de sports, le golf, Bouvent, jardins)	281,8 K€
- réseau vélo express – pistes bidirectionnelles	468 K€

➤ **le matériel de travail, acquisitions et divers :**

- acquisitions foncières	364,3 K€
- matériel de bureau, matériels et mobiliers des services	349,1 K€
- matériel de transport, engins, matériels et outillages techniques	1 215,5 K€
- géoréférencement des réseaux de la Ville	188,4 K€

2.1.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

Les réalisations de ce chapitre s'élèvent à 5 034 K€.

Cette somme est décomposée de la manière suivante (2 postes principaux) :

- remboursement de la dette propre de la Ville, soit 4 590,4 K€
- remboursement de la dette SPL, soit 425,2 K€.

2.2 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

2.2.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10)

Avec un produit de 9 928,7 K€ (contre 7 594,1 K€ en 2020 et 9 558,5 K€ en 2019), ce chapitre se répartit essentiellement sur les trois postes suivants :

➤ fonds de compensation de la TVA	2 185,9 K€
➤ taxe d'aménagement	535,1 K€
➤ résultat de fonctionnement 2020 affecté en réserves	7 207,7 K€

2.2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)

Hors écritures de régularisation purement technique (une somme de 5 854,9 K€ figure à la fois en dépense et en recette), les subventions d'équipement sont réalisées à hauteur de 2 140,6 K€ (5 930 K€ en 2020). Une somme de 1 870 K€ figure en restes à réaliser.

Parmi les réalisations, on peut noter :

- les subventions d'équipement versées par l'État et ses établissements nationaux pour 642,4 K€ en particulier pour les travaux de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté (200 K€), la maison du cirque (124,6 K€), les projets confiés à la SPL OSER (3 groupes scolaires et 1 gymnase : 71,4 K€) et au titre de la construction durable (200,2 K€)
- les subventions d'équipement reçues dans le cadre de la dotation de soutien à investissement local pour 265,2 K€ en particulier pour les travaux de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté (68 K€) et des vestiaires des Vennes (58,7 K€)
- les subventions d'équipement versées par la Région pour 178,6 K€ concernant principalement les travaux sur l'aire de jeux des Dîmes (164 K€)
- les subventions d'équipement versées par le Département pour 158,6 K€, dans le cadre des travaux de de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté (94,9 K€) et la salle familiale (63,7 K€)
- les subventions versées par la communauté d'Agglomération pour 339,3 K€ au titre du fonds de solidarité communautaire pour les travaux des rues Montholon et Montesquieu (183,2 K€) et le projet NPNRU travaux boulevard H. Herriot (146,1 K€)
- les subventions d'équipement émanant du fonds communautaire FEDER pour 110,2 K€ versées dans le cadre des travaux sur l'EPE Jarrin
- le produit des amendes de police (circulation routière de l'année 2019) s'est élevé à 305,9 K€.

2.2.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

2 M€ d'emprunt ont été souscrit en décembre 2021.

La dette souscrite consolidée au 31 décembre 2021 s'élève à 37 154 K€ alors que le remboursement annuel du capital de la dette s'est effectué à hauteur de 5 034 K€ sur 1 an. Elle reste majoritairement en taux fixe pour 77,03 % de l'encours, c'est-à-dire très peu exposée au risque de taux.

Points sur les résultats de l'exercice (soldes comptables en fonctionnement et en investissement)

Le **résultat comptable de l'exercice** (section de fonctionnement) s'élève à 5 700 829,92 € et le **résultat cumulé** (intégrant le résultat antérieur, soit 1 500 000 €) ressort à 7 200 829,92 €.

La section d'investissement présentant un **solde d'exécution négatif** de - 4 297 650,01 €, le résultat de la section de fonctionnement sera affecté au financement de la section d'investissement pour couvrir ce solde négatif.

Le reliquat du résultat de fonctionnement, soit 2 903 179,91 € donnera lieu à affectation complémentaire pour 1 403 179,97 €, le solde soit 1 500 000 € étant conservé, comme l'an dernier, en section de fonctionnement. Ce solde, d'un montant supérieur à son niveau habituel, est destiné (comme l'an passé), à couvrir en particulier, les dépenses imprévues générées par les augmentations de prix et par les augmentations réglementaires ou statutaires affectant la masse salariale en 2022.

BUDGET AERODROME

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	162 166,92	recettes	52 776,00
dépenses	164 314,38	dépenses	61 764,42
= RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 147,46	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 8 988,42
+ résultat antérieur reporté	+ 2 147,46	+ solde antérieur reporté	+ 4 032,18
= résultat cumulé	0,00	+ solde des restes à réaliser	- 15 069,20
RESULTAT A AFFECTER	0,00	SOLDE NET	- 20 025,44

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le remboursement du capital de la dette réalisé pour 38 K€ (contre 39,6 K€ en 2020) constitue avec les dépenses d'équipement (pour 22 K€ comprenant notamment les travaux de remplacement du vantail principal et des radiateurs de cet équipement) les principales réalisations en dépense réelle.

Les dotations aux amortissements, réalisées pour 52,8 K€, constituent la principale réalisation en recette 2021 de cette section.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 171 737,46	+ 164 314,38	- 7 423,08
RECETTES	+ 171 737,46	+ 162 166,92	- 9 570,54

DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées à 93,9 %, pour un montant de 111,5 K€. Elles augmentent légèrement de 6,8 K€ se rapprochant de leur niveau avant la crise sanitaire.

La rémunération du délégataire (75,2 K€) et les taxes foncières (11,2 K€) constituent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement de ce budget, à laquelle s'ajoutent les charges courantes (énergie, achat de fournitures, entretien,...), les charges financières (3,8 K€), les dotations aux provisions (1,4 K€) et la remise gracieuse de dette pour les loyers accordée (à l'entreprise de restauration Sabor Do Brasil pour 2,4 K€ : voir délibération du conseil municipal du 28 juin 2021) par la ville en 2021 pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire.

Les dotations aux amortissements des immobilisations (52,8 K€) qui sont des opérations d'ordre budgétaire augmentent de + 4,1 K€.

RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement qui sont réalisées à 95,6 % des prévisions pour 160,6 K€, sont en légère hausse de + 7,7 K€.

Elles sont principalement constituées des produits de location pour 42 K€ (+ 5 K€) et de subventions d'équilibre du budget principal Ville, d'une part, à hauteur de 85 K€ et de GBA, d'autre part, pour 28 K€.

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	829 117,11	recettes	305 824,00
dépenses	543 743,55	dépenses	385 230,83
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 285 373,56	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 79 406,83
+ résultat antérieur reporté	+ 141 113,17	+ solde antérieur reporté	+ 102 897,19
= résultat cumulé	+ 426 486,73	+ solde des restes à réaliser	- 20 073,24
RESULTAT A AFFECTER	+ 426 486,73	SOLDE NET	+ 3 417,12

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART	REPORTS
DEPENSES	+ 600 409,52	+ 385 230,83	- 215 178,69	+ 32 674,91
RECETTES	+ 600 409,52	+ 305 824,00	- 294 585,52	+ 12 601,67

La section d'investissement (hors dépenses imprévues) est réalisée pour 229 K€ en dépenses réelles.

DEPENSES

Les dépenses d'équipement, réalisées pour 74,7 K€ consistent principalement en la poursuite du renouvellement complet du matériel de péage pour 50 K€. Il subsiste, dans ce cadre, une somme de 32,6 K€ portée en reports de crédits 2021 sur 2022.

Le remboursement du capital de la dette est réalisé à hauteur de 154 K€ (176 K€ en 2020).

RECETTES

L'autofinancement de la section de fonctionnement (288 K€) constitue la principale réalisation en recette de cette section.

Comme en 2019 et 2020, il n'est pas souscrit d'emprunt en 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 759 103,17	+ 543 743,55	- 215 359,62
RECETTES	+ 759 103,17	+ 829 117,11	+ 70 013,94

DEPENSES

La structure des dépenses et des recettes est donc peu modifiée par rapport à 2019 et 2020.

Les dépenses réelles sont réalisées à hauteur de 255 K€ en 2021 et sont constituées principalement :

- de charges à caractère général (+ 4 K€ par rapport à 2020) et de charges de personnel respectivement réalisées pour 130 K€ (comme en 2019) et 98 K€ (- 5 K€).
- de charges financières réalisées pour 6,5 K€ (7 K€ en 2020).

La dette de ce budget au 31 décembre 2021 s'élève à 296,8 K€ (contre 451 K€ en 2020 et 627 K€ en 2019).

RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 690,4 K€ (405 K€ en 2020), en hausse par rapport à 2020 principalement du fait de la perception d'une recette exceptionnelle de l'Etat en 2021, au titre de l'exercice 2020, pour compenser les « pertes » issues de l'impact de la crise sanitaire.

Le produit du stationnement pour 498,6 K€ (contre 386 K€ en 2020 et 534 K€ en 2019) s'accroît par rapport à l'exercice 2020 (marqué par l'impact du COVID et des mesures volontaristes pendant le confinement), sans toutefois retrouver son niveau de 2019.

BUDGET LOTISSEMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	4 680 048,19	recettes	3 947 093,57
dépenses	4 260 919,77	dépenses	3 888 011,56
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 419 128,42	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 59 082,01
+ résultat antérieur reporté	+ 647 056,78	+ solde antérieur reporté	- 727 419,66
= résultat cumulé	+ 1 066 185,20	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 1 066 185,20	SOLDE NET	- 668 337,65

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 4 833 666,78	+ 3 888 011,56	- 945 655,22
RECETTES	+ 3 956 920,00	+ 3 947 093,57	- 9 826,43

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 4 594 330,00	+ 4 260 919,77	- 333 410,23
RECETTES	+ 5 472 042,78	+ 4 680 048,19	- 791 994,59

En matière de dépenses réelles :

- les dépenses réelles relatives à l'aménagement des terrains du lotissement sont réalisées pour 307,4 K€
- le remboursement de l'emprunt est réalisé à hauteur de 73,7 K€

Côté recettes réelles : la vente des terrains aménagés a été réalisé en 2021 pour 859,3 K€.

BUDGET SERVICES FUNERAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	52 820,42	recettes	2 500,00
dépenses	44 637,36	dépenses	0,00
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 8 163,06	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 2 500,00
+ résultat antérieur reporté	- 5 103,15	+ solde antérieur reporté	+ 13 619,59
= résultat cumulé	+ 3 079,91	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 3 079,91	SOLDE NET	+ 16 119,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les seules réalisations en section d'investissement concernent les dotations aux amortissements pour 2 500,00 € en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 52 820,00	+ 44 637,36	- 8 182,64
RECETTES	+ 52 820,00	+ 52 820,42	+ 0,42

DEPENSES

Les dépenses réelles, réalisées pour un montant de 42,1 K€, sont quasiment au même niveau que celles réalisées en 2020 (44,9 K€).

Elles sont constituées principalement du remboursement de charges de personnel (au budget principal) pour 23,7 K€, de l'acquisition de fournitures d'entretien, de locations et de petits équipements pour 7,5 K€ ainsi que de la location d'une pelleuse pour 11 K€.

RECETTES

Le produit du fossoyage, réalisé pour 52,8 K€, augmente par rapport à son niveau de 2020 (49,4 K€).

BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	4 472,54	recettes	11 107,24
Dépenses	11 582,50	dépenses	6 130,80
= RESULTAT DE L'EXERCICE	- 7 109,96	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 4 976,44
+ résultat antérieur reporté	+ 3 511,11	+ solde antérieur reporté	- 306,80
= résultat cumulé	- 3 598,85	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	- 3 598,85	SOLDE NET	+ 4 669,64

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 11 306,80	+ 6 130,80	- 5 176,00
RECETTES	+ 11 306,80	+ 11 107,24	- 199,56

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 19 511,11	+ 11 582,50	- 7 928,61
RECETTES	+ 19 511,11	+ 4 472,54	- 15 038,57

Le produit de la vente d'électricité produite grâce aux panneaux photovoltaïques du groupe scolaire et gymnase Saint Exupéry pour 4,5 K€ permettent la prise en charge partielle du remboursement du capital de l'emprunt de l'exercice (6,1 K€).